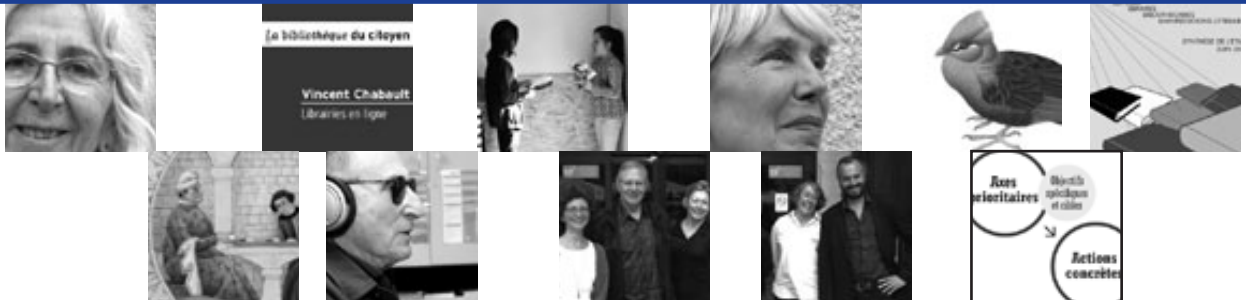


Bourgogne côté livre

L'actualité du livre
et des professionnels
de la région

BCL



■ entretiens

Dominique Sierra, une éditrice renversante !

Dominique Thibault : un talent nourri de belles rencontres

■ numérique

Le livre numérique ici et ailleurs

■ initiatives (d)étonnantes

« Lire autrement » : Daisy s'invite en bibliothèque

■ dossier

La filière livre en Bourgogne : une responsabilité collective

1

le CRL en actions

- Plus de 200 fonds bourguignons à explorer en ligne

2

entretiens

- Dominique Sierra, une éditrice renversante !
 - Dominique Thibault : un talent nourri de belles rencontres

6

initiatives (d)étonnantes

- « Lire autrement » : Daisy s'invite en bibliothèque

8

europe

- L'international : une opportunité pour les éditeurs en région

10

numérique

- Le livre numérique ici et ailleurs

12

dossier

- La filière livre en Bourgogne : une responsabilité collective

18

à lire...

- Librairies en ligne : sociologie d'une consommation culturelle

20

repères juridiques

- Contrat d'édition & retraits : quels droits pour les auteurs ?

21

livre & théâtre

- Des valises qui en disent long...

Nouvellement élue en tant que libraire indépendante au Conseil d'administration du Centre régional du livre, j'entends, depuis ce point d'observation central, combien le contexte est flou pour l'ensemble de la filière livre... Les causes de ce manque de lisibilité diffèrent selon l'appartenance à tel ou tel secteur professionnel.

En effet, auteurs, bibliothécaires, éditeurs, imprimeurs, organisateurs de manifestations, libraires, sont chacun confrontés à des réalités bien spécifiques, réalités que l'étude sur la filière du livre bourguignonne a explicitées. Cette étude propose des axes d'actions à mener en synergie pour relever les défis majeurs que sont le numérique et la formation, ou encore l'animation d'une communauté, virtuelle ou non. Le but de ces acteurs : améliorer leurs liens de partenariats, renforcer les liens de proximité avec les lecteurs et toucher les publics éloignés de la lecture.

Le Centre régional du livre est lui aussi confronté à ce contexte incertain, puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les régions Bourgogne et Franche-Comté fusionneraient. Des liens existent déjà, l'enjeu étant d'identifier nos compétences complémentaires pour anticiper au mieux une potentielle mutualisation.

Il est à souhaiter que les « trajectoires budgétaires » de la Région prennent en compte la nécessité d'une structure garante de la visibilité de la filière livre et de ses spécificités, quelle que soit sa géographie. Car si le périmètre régional est indécis, le contexte économique fragile, l'évolution des supports de création parfois mal connue, une chose est certaine : un socle commun nous unit, à savoir les contenus que nous livrent les auteurs, que ceux-ci soient en activité et que nous les rencontrions lors de manifestations littéraires par exemple, ou que nous les découvriions à travers la richesse patrimoniale des bibliothèques ou les fonds des librairies. Ces créateurs semblent être les acteurs « aux contours les plus flous », ils sont pourtant la source de toute la filière : ce sont leurs écrits que nous aimons connaître et faire (re) connaître, sans altération. Depuis le modeste observatoire de ma librairie spécialisée jeunesse, je réponds tous les jours à cette demande de contenus de qualité et d'offre plurielle. Je perçois également le volontarisme frémissant du public, qui effectue ses achats dans notre librairie indépendante, et des élus, par l'octroi de marchés publics à nos commerces.

Grâce à l'étude récemment rendue, grand public, enseignants, bibliothécaires et élus seront d'autant plus éclairés pour agir concrètement et faire en sorte de maintenir cette offre sur le territoire. Une vision de l'avenir ainsi plus optimiste, après, hélas, des fermetures successives de librairies. À n'en pas douter, ce nouvel élan est et doit être le fruit d'un engagement non seulement personnel, mais aussi et surtout d'un engagement collectif de la filière. Une vigilance à tenir et soutenir...

Maryline Colombet-Couturier,
directrice de la librairie Autrement Dit ■

Plus de 200 fonds bourguignons à explorer en ligne

En 2013 et 2014, le Centre régional du livre de Bourgogne (CRL), partenaire privilégié de la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le cadre d'un Pôle associé régional, a piloté et coordonné un important travail de recensement des collections patrimoniales de la région en vue de leur intégration dans le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD). Outil incontournable pour inscrire le patrimoine écrit régional dans une dynamique nationale, il signale désormais plus de 200 fonds patrimoniaux conservés en Bourgogne.

Ce travail de longue haleine s'inscrit dans une démarche plus globale de signalement des fonds patrimoniaux menée conjointement par le CRL et la BnF depuis trois ans, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne.

Ainsi, et en parallèle aux opérations d'iformatisation massive des catalogues et des fiches papier du XIX^e et première moitié du XX^e siècle de plusieurs bibliothèques de Bourgogne, CRL et BnF ont souhaité poursuivre leur fructueuse collaboration en complétant ces travaux de signalement par un recensement plus systématique des fonds patrimoniaux de Bourgogne dans le RNBFD.

Mais qu'est-ce que le RNBFD ?

Accessible via le catalogue collectif de France (ccfr.bnf.fr) – outil de recherches bibliographiques et documentaires le plus riche du domaine français –, le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires est un annuaire qui recense près de 5000 gisements documentaires français. Il fournit à la fois des informations pratiques sur chaque établissement recensé, mais également des renseignements précieux d'ordre scientifique sur les collections conservées dans ces mêmes établissements quel que soit leur état de traitement, depuis les fonds non inventoriés jusqu'aux collections cataloguées ou numérisées.

Quels types de fonds sont concernés ?

Tous les fonds qui constituent des ensembles cohérents de documents autour d'un thème, d'un donateur, d'un support original... On trouve donc dans le RNBFD des fonds de bibliothèques, d'archives, de musées, de fondations, de sociétés savantes... qui sont conservés de façon pérenne et qui comportent un intérêt patrimonial à l'échelle nationale ou locale. Les types de documents signalés sont multiples : les imprimés (livres, périodiques, estampes, affiches, plans, cartes postales, brochures, livrets, prospectus), les manuscrits (correspondance, papiers personnels et archives privées, dessins...), les photographies et les inscriptions (monnaies, médailles, ostraca et papyri).

Le rôle pivot du CRL

L'opération a d'abord consisté à sensibiliser les établissements documentaires de Bourgogne de la nécessité de mettre à jour et/ou de signaler leurs fonds patrimoniaux, particuliers et locaux qu'ils aient fait ou non l'objet d'un traitement bibliographique. Compte tenu du périmètre des fonds parfois difficile à définir, le CRL a également proposé un accompagnement personnalisé pour les bibliothèques qui le souhaitaient.

Enfin et grâce au soutien de la DRAC Bourgogne et de la BnF, le CRL a missionné une bibliothécaire indépendante chargée d'intégrer dans le RNBFD tou-

tes les données rassemblées. Ainsi, il est désormais possible d'accéder à la description de 200 fonds conservés dans quelques 44 établissements documentaires de Bourgogne dont 29 bibliothèques municipales ou intercommunales, 5 services d'archives départementales ou municipales, 6 musées, 2 associations, une bibliothèque universitaire et une bibliothèque départementale de prêt.

Parmi ces 200 fonds, 144 ont été nouvellement créés dans le cadre de cette opération spécifique coordonnée par le CRL. Pour ne donner que deux exemples, vous pourrez découvrir la bibliothèque allemande, composée de 472 volumes de langue allemande et russe principalement issus des saisies des contrôles postaux de 1919 à 1921, conservée à la bibliothèque municipale de Beaune, ou encore la bibliothèque des ingénieurs civils de France, qui rassemble près de 50 000 volumes témoignant de 150 ans de techniques de tous les pays, donnée par le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France à l'Écomusée de la communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines.

Enfin, toute l'équipe du CRL profite de cette tribune pour remercier chaleureusement l'ensemble des bibliothécaires, archivistes, documentalistes... qui ont très largement contribué à la réussite de ce projet.

Alice Zunino ■

→ Pour accéder au RNBFD Bourgogne : <http://ccfr.bnf.fr>

Dominique Sierra, une éditrice renversante !



Pour trouver le nom de sa maison d'édition, la tête à l'envers,

Dominique Sierra s'est littéralement mis la tête à l'envers.

Un nom qui reflète à la fois le caractère de l'éditrice, et ce qu'elle cherche à transmettre à travers ses livres !

Dominique Sierra, c'est aussi une éditrice qui n'a pas de plans : dans son écriture comme dans la création et le développement de sa maison d'édition, elle déroule son fil...

Dominique Sierra est une « littéraire dans l'âme » comme elle se définit elle-même. Elle écrit depuis ses huit ans... des romans ! La création de sa maison d'édition, la tête à l'envers, résulte d'une succession de désirs et de rencontres dont l'origine reste son attachement profond à l'écriture et la littérature.

Cette ancienne étudiante en psychologie et en lettres classiques à la Sorbonne a travaillé sur *Voyage au bout de la nuit*, la seule œuvre de Céline qu'elle aime et relit tous les trois à quatre ans. À l'évocation de ce dernier, c'est la générosité, un

fourmillement d'images, et même Zola qui surgissent dans son esprit. Et c'est au moment où les barricades se montent, en 1968, qu'elle soutient son mémoire, « une belle époque » d'après elle.

Et puis il y a ce texte, que Dominique Sierra écrit à l'aube de ses trente ans. Elle manque de se faire publier chez Calmann Lévy dont le directeur Roger Vriny est son grand soutien. Mais au dernier moment, l'équipe en place est remplacée et le manuscrit rangé dans un tiroir.

Elle n'a pas cessé de le retravailler depuis, et c'est finalement en ce mois de septembre 2014, quarante ans plus tard qu'elle le publie. Mais jamais elle n'a pensé durant toutes ces années que ce serait sa propre maison d'édition qui le publierait.

L'idée de monter sa maison d'édition est née avec l'un de ses autres textes, *Couloir infini*. Dominique Sierra n'a en effet jamais trouvé preneur pour ce roman aimé ou détesté, dur. Et c'est une amie libraire qui l'a convaincue de l'éditer elle-même, sûre de l'intérêt du livre.

« Comme en prolongement de sa carrière de psychologue où elle donnait la parole à ses patients, Dominique Sierra donne aujourd’hui la parole à ses auteurs. »

« Pourquoi pas » se dit-elle alors, « mais pas à compte d’auteur ! ». Elle décide donc de créer une maison d’édition, même si c’est pour un seul livre. C’est pour elle un moyen de donner une identité au livre, d’estampiller son acte de naissance.

Et c’est le plaisir fou qu’elle retire de cette expérience qui lui donne l’envie de la poursuivre avec d’autres. Elle bascule immédiatement dans l’aventure de l’édition. Comme en prolongement de sa carrière de psychologue où elle donnait la parole à ses patients, Dominique Sierra donne aujourd’hui la parole à ses auteurs.

Le premier auteur est une relation, Bernard Sesé, professeur émérite déjà publié aux éditions Arfuyen. Dominique Sierra tombe sous le coup de la beauté de ses écrits de poésie et lui propose de les publier. L’auteur lui offre alors une traduction de Pedro Salinas, *La voix qui t’est due*. Cette première collaboration la comble. Elle apprécie le travail de l’écriture, la simplicité de cet auteur accompli qui lui confie : « C’est très plaisant d’avoir quelqu’un qui vous lit vraiment. »

Dominique Sierra avance à tâtons, une chose en amenant une autre. Car si aujourd’hui la poésie est la ligne directrice de la maison, Dominique Sierra l’a construite au fur et à mesure.

Ce sont Actes sud, Sabine Wespieser, Gaïa, « La Brune » [collection du Rouergue] qui l’ont inspirée. En tant que lectrice, elle a toujours été attentive à ces marques de fabrique que sont les maisons d’édition. Une marque qu’elle a elle-même mis deux ans à définir, éditant des textes très différents, éclectiques. N’aimant pas le bavardage en littérature, elle s’est naturellement tournée vers la poésie. « Le poète est comme un peintre, il a un tout petit support, il est donc obligé d’aller vers une écriture sobre et très pointue ». Un peu comme dans les auteurs classiques du XVII^e siècle, tel que Racine, un de ses auteurs préférés : « En trois à cinq vers, on rentre dans le personnage. »

Elle aimerait d’ailleurs donner trois dimensions à la poésie qu’elle édite : une ligne classique, ce qu’elle fait déjà, une ligne plus moderne, et enfin éditer des écrits *sur* la poésie.

« Un des enjeux de sa professionnalisation, c’est la distribution, que Dominique Sierra a réussi à externaliser depuis cette année. »

Aujourd’hui, la tête à l’envers affiche quatorze ouvrages à son catalogue. Des ouvrages conçus avec soin, que l’éditrice met elle-même en page, même si elle estime devoir encore se former, notamment dans le domaine de la PAO, pour se professionnaliser. Les illustrations de couverture sont confiées à un artiste qui après avoir lu les textes, exprime ainsi son regard.

Côté livre numérique, elle est attentive même si elle l’estime prématuré dans son activité : « Nous devons nous ouvrir à la vie contemporaine, le texte est plus important que le support », nous dit-elle. « Lire de la poésie sur tablette : pourquoi pas ? »

Un des enjeux de sa professionnalisation, c’est la distribution, que Dominique Sierra a réussi à externaliser depuis cette année, en la cédant à la Générale Librest. Un gros gain de temps pour l’éditrice qui travaille sans relâche.

La diffusion, toujours réalisée en interne, reste sa plus grosse difficulté : comment convaincre les libraires ? Mais cela se développe pas à pas : Tschann, Comme un roman, Le Cyprès, autant de librairies qui la soutiennent. Les salons, comme le marché de la poésie, fonctionnent bien. Et un diffuseur de qualité lui a même

laissé entendre une possible collaboration début 2015.

La tête à l’envers a rejoint le répertoire des éditeurs de Bourgogne, cette année. Trouver un diffuseur permettrait à l’éditrice de passer une étape décisive pour le développement de sa maison. C’est tout le bien que nous lui souhaitons !

Bertille Détrie et Aurélie Miller ■

COUP DE CŒUR

« Les éditions Potentille me séduisent, Anne Belleveaux conçoit de très jolis livres, délicats, et j’admire son punch. Ses poètes sont très intéressants et très différents des miens : des textes profonds qui vont à l’essentiel, et qui parfois se situent dans l’inconscient. Quand le savoir-faire l’emporte, c’est très bien mais ça ne m’intéresse pas : c’est le désir qui nous fait vivre, qui nous transcende. »

« Et Le Cyprès à Nevers ! Wilfrid Séjeau a réussi quelque chose de très bien en reprenant cette librairie à la suite de Laurence Marès, il a poursuivi son action et l’a enrichie sur tous les plans : le fonds, les animations. Cette librairie est vivante, elle donne envie de s’y installer. C’est un lieu de rencontre dans la ville, un beau travail ! »

COUP DE GUEULE

« Le mépris, les idées toutes faites et l’intolérance surtout ! Notamment ceux de certains libraires pour le petit éditeur. Même si je les comprends dans un sens. Mais mon positionnement n’était aussi pas vraiment le bon lorsque je leur proposais mes livres. Commencer par un livre dont j’étais l’auteur m’a aidée mais m’a aussi porté préjudice. Un manque de légitimité m’a empêché de défendre correctement mes livres auprès des libraires au début. »

Dominique Thibault : un talent nourri de belles rencontres



Dominique Thibault, installée à Semur-en-Auxois depuis de nombreuses années, est une talentueuse illustratrice à la bibliographie bien fournie puisqu'elle compte aujourd'hui plus d'une quarantaine d'ouvrages pour la jeunesse (mais pas seulement !) dont bon nombre de documentaires édités chez de grands noms de l'édition : Gallimard, Actes Sud, Nathan, Gautier-Languereau, Équinoxe, Le Coq à l'Âne... Son dernier ouvrage, *Fêtes et jeux au Moyen Âge* (Équinoxe, 2014), est une belle occasion de découvrir son parcours d'illustratrice guidé par de grandes rencontres.



BCL : *Comment êtes-vous devenue illustratrice ?*

Dominique Thibault : J'ai passé un diplôme de gravure et de lithographie aux Beaux-arts, je travaillais donc essentiellement en noir et blanc. Mais plutôt que de démarcher les galeries d'art, j'ai préféré frapper aux portes des éditeurs parisiens et comme le noir et blanc avait quasiment disparu des livres, à mon grand regret, je me suis mise à faire de la couleur. À la fin des années 1970, il était très facile d'obtenir un rendez-vous et de rencontrer les éditeurs. J'ai commencé chez Bayard Presse en illustrant quelques pages pour *Pomme d'Api*. Et puis j'ai rencontré Pierre Marchand, cofondateur de Gallimard Jeunesse avec Jean-Olivier Héron. Je ne savais pas du tout qui il était. Il m'a simplement dit : « montrez-moi votre travail ». Ce que je faisais à l'époque était très balbutiant. J'avais une bonne maîtrise de la gravure mais pour la couleur, j'en étais à mes débuts. Pierre Marchand m'a alors dit : « tu as un tempérament de miniaturiste ». Cette rencontre a été déterminante pour moi.

BCL : *En effet, votre illustration est extrêmement riche, détaillée, minutieuse. On perçoit très vite à quel point votre travail est documenté. Rien n'est dû au hasard...*

DT : Oui absolument. Je travaille à l'aquarelle mais de manière non conventionnelle (en tube et non en godet). Mais dans le même temps on retrouve dans mes illustrations mon travail de graveur. Mon pinceau devient presque une pointe et il peut être très précis.

Et puis je suis d'un naturel curieux. J'ai par exemple rencontré un ornithologue dans le cadre d'un projet éditorial avec le Muséum d'histoire naturelle. Je lui ai fait corriger tous mes crayonnés parce qu'on ne peut pas faire prendre n'importe quelle posture à un oiseau. Il m'a alors appris à regarder les oiseaux. Et plus tard, lorsque j'ai illustré un livre de petits monstres pour Actes Sud, quand j'avais à inventer un oiseau, je pouvais le faire tenir debout même s'il était de bric et de broc !

Pour l'illustration du numéro zéro de

la collection La Découverte Gallimard consacré à l'Égypte, j'ai aussi eu la chance de travailler avec l'égyptologue Jean Vercoutter, grâce à qui j'ai beaucoup appris.

BCL : *Comment travaillez-vous avec l'auteur des textes dans la création d'un livre ?*

DT : Pierre Marchand organisait régulièrement chez Gallimard des rencontres entre les auteurs et les illustrateurs car il pensait, à juste titre, que seule la rencontre permettait de nouer des liens, de créer des affinités et donc de réaliser de beaux projets. À l'époque, il n'y avait pas de contraintes de temps et l'éditeur prenait volontiers le risque d'éditer des livres « de recherche » qui pouvaient ne pas se vendre !

Pour le livre documentaire, le lien avec l'auteur est très serré. Nous sommes complémentaires. J'ai l'habitude de lui soumettre mes esquisses. Par exemple, pour le livre *Pierre après pierre, la cathédrale* [Découverte Gallimard Jeunesse, 1988] réalisé avec Brigitte Coppin, historienne médiéviste, il était plus facile d'expliquer une architecture par un dessin que par le texte. Le dessin va tout de suite parler aux enfants.

Pour *Fêtes et jeux au Moyen Âge*, je me suis beaucoup documentée sur les Ducs de Bourgogne qui étaient des joueurs invétérés, et j'ai beaucoup échangé avec Brigitte Coppin sur mes découvertes.

BCL : *Vous évoquiez la relation privilégiée que vous entreteniez avec certains éditeurs il y a quelques années. Qu'en est-il de cette relation aujourd'hui ?*

DT : J'ai eu en effet la chance de travailler avec de grandes maisons d'édition à une époque où un projet éditorial était mûrement réfléchi et où la vente des droits à l'étranger leur donnait les moyens de réaliser des projets innovants. J'évoquais Pierre Marchand mais il y a aussi eu de belles rencontres chez Nathan, Le Coq à l'Âne – maison d'édition rémoise qui a malheureusement disparu – ou encore chez Actes Sud. Aujourd'hui, tous ces gens avec qui j'ai aimé travailler sont partis en retraite. Je n'ai donc plus affaire aux mêmes personnes. Les maisons

d'édition veulent avant tout s'assurer rapidement de la réussite commerciale d'un livre et n'ont pas de scrupule à multiplier les rééditions en faisant croire qu'il s'agit de nouveautés. On observe la concurrence, on voit ce qui marche et on fait la même chose. Il n'y a plus de politique éditoriale sur le long terme. Et je ne rencontre plus les auteurs...

BCL : *Vos livres rencontrent un beau succès à l'étranger, n'est-ce pas ?*

DT : En effet, certains livres édités chez Gallimard et Nathan ont été traduits dans une quinzaine de pays. La Corée, la Chine et l'Inde rachètent actuellement un certain nombre de mes ouvrages auprès des éditeurs. C'est d'ailleurs amusant de découvrir son illustration associée à un texte dont la graphie est parfois très éloignée de la nôtre. Le résultat est parfois presque plus élégant que l'édition française.

Et j'ai moi-même des contacts aux États-Unis. Un galeriste américain qui connaît bien mes livres me propose de faire une exposition à San Francisco. C'est un projet intéressant même si pour l'heure je n'ai pas suffisamment d'énergie pour me lancer dans cette nouvelle aventure. Mais j'ai toujours grand plaisir à présenter mes illustrations dans les bibliothèques, notamment celle de ma ville, Semur-en-Auxois. Les enfants découvrent tout le travail qu'il y a derrière un livre. Je leur montre par exemple toujours une page de dessins ratés et je leur dis de ne surtout pas gommer leurs erreurs pour ne pas qu'ils les oublient.

Propos recueillis par Alice Zunino ■

COUP DE CŒUR

Les éditions Philippe Picquier qui m'ont permis de découvrir des auteurs asiatiques et qui éditent des livres d'art de grande qualité dont un coffret de Kitagawa Utamuro comprenant *l'Album des insectes choisis* et *Concours de poèmes burlesques des myriades d'oiseaux*.

COUP DE GUEULE

Contre les éditeurs qui font du commerce une priorité de leur métier.

BREVES

Le jeu vidéo à la médiathèque

En novembre 2012, la médiathèque de Saint-Jean-de-Braye lançait un espace « jeux vidéo ». Elle s'inscrivait ainsi dans le mouvement de quelques précurseurs qui ouvraient leurs portes à ce loisir, considérant que le jeu vidéo est un support culturel à part entière qu'elle souhaite faire découvrir à ses publics.

En proposant des jeux vidéo dans la médiathèque, celle-ci poursuit 3 objectifs :

- favoriser l'accès des joueurs aux films, livres, bandes dessinées ou mangas proposés dans la médiathèque. Les jeux ont souvent une grande richesse scénaristique et leurs auteurs vont la puiser directement dans ces autres supports. Ils sont un moyen de faire venir / revenir les jeunes dans les médiathèques !
- permettre à des publics divers de se rencontrer, d'échanger, de dialoguer autour d'un loisir commun car le jeu vidéo est aussi un excellent médiateur
- démocratiser son accès car c'est un loisir coûteux pour un particulier.

En outre, la médiathèque organise aussi des tournois et propose des animations visant à faire découvrir son univers en explorant différentes œuvres (BD, manga, romans, films...) qui servent de « passerelles ». L'équipe espère ainsi permettre aux joueurs d'élargir leurs horizons, de continuer leurs voyages dans l'imaginaire par d'autres biais que les jeux vidéo.

« Lire autrement » : Daisy s'invite en bibliothèque

Retenues dans le cadre d'un appel à projet, trois bibliothèques bourguignonnes, à Chauffailles, au Creusot et à Dijon, développent leur offre de lecture à destination des publics empêchés.



Médiathèque Port du canal, Dijon

En novembre 2013, l'appel à projet « Agir pour la lecture : Daisy dans votre bibliothèque » est lancé par le Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture. Dans le cadre de sa politique de développement de la lecture pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap, le SLL s'est associé à l'association Valentin Haüy¹ (AVH) qui œuvre pour l'intégration sociale et culturelle des personnes déficientes visuelles. Les bibliothèques dont le projet serait retenu se verraient financer 50 % d'un « pack équipement Daisy » : 200 livres numériques audio, deux appareils de lecture et l'accès au catalogue sonore de la bi-

bliothèque numérique Éole². Trois bibliothèques bourguignonnes figurent parmi les quinze institutions lauréates. La médiathèque intercommunale du canton de Chauffailles ; la médiathèque du Creusot et la bibliothèque municipale de Dijon : toutes trois accueillent Daisy !

Acronyme de « Digital Accessible Information System », Daisy est une norme internationale pour livres audio numériques. Créée en 1997 par un consortium de bibliothèques sonores, elle a permis la transition du livre audio analogique au livre audio numérique. L'atout des livres au format Daisy est de proposer

1. Valentin Haüy (1745-1822) fonda, en 1784, la première école pour jeunes aveugles afin de leur apprendre à lire grâce à des caractères gravés en relief comme ceux utilisés dans l'imprimerie.

2. Éole est une bibliothèque numérique de livres adaptés pour les personnes ne pouvant lire les livres imprimés du fait de difficultés visuelles, d'un handicap mental ou d'un handicap moteur.

des fichiers audio de grande qualité, accompagnés d'un fichier de contrôle de la navigation : l'utilisateur peut faire varier la vitesse de lecture sans distorsion de la voix, placer des signets, mémoriser la position de lecture, avoir des informations sur le temps écoulé, le temps restant...

C'est l'AVH qui se charge d'alimenter la bibliothèque audio numérique Éole, riche de plus de dix mille titres enregistrés par des lecteurs bénévoles ou produits par voix de synthèse. L'accès est gratuit pour les publics justifiant d'un handicap. En tête des téléchargements, le prix Goncourt 2013, *Au revoir là-haut* de Pierre Lemaître suivi par *Fleurs d'un jour* d'Anna Kazumi Stahl.

Les livres Daisy peuvent être téléchargés et lus grâce à un logiciel spécifique, sur ordinateur ou sur tablette, mais leur support habituel est le CD, lu par un appareil spécifique tel le « Victor reader » : un lecteur portable, à commandes vocales, très simple à utiliser. « Si les jeunes lecteurs malvoyants téléchargent directement les livres audio, les plus âgés utilisent volontiers cet appareil, précise Chantal Bouriot, bénévole de l'antenne dijonnaise de l'AVH³. Parmi les nombreux services rendus, l'antenne propose une sélection de CD d'Éole. « Nous explorons le catalogue, en fonction des goûts des lecteurs. Nous gravons à la demande ». Une lectrice rend *Passion fauve* et souhaite poursuivre avec Françoise Bourdin. « La franchise postale nous permet également d'envoyer des CD à ceux qui ne peuvent se déplacer. »

C'est la volonté d'accueillir au mieux tous les types de publics qui a motivé le projet des trois bibliothèques ou médiathèques bourguignonnes où l'offre Daisy sera bientôt disponible.

À Chauffailles, Marie-Laure Ducroux y voit l'opportunité de mieux satisfaire un public important de personnes âgées en répondant notamment à la demande de documentaires sonores ; elle envisage aussi de développer le partenariat avec l'Ésat (Établissement et service d'aide par le travail) de la ville.

À La bibliothèque municipale de Dijon, 1 461 exemplaires de « livres sonores »

sont empruntables sur plusieurs sites du réseau, sites qui, à court terme, prêteront des lecteurs Victor pour permettre l'écoute des livres sonores Daisy. Ce sera sans doute également le cas au Creusot. « Nous pensons, explique Martine Saunié-Lequy, assistante de conservation, que les lecteurs Daisy seront prêtés : certains livres ont une durée de dix heures ou plus. Ce n'est donc pas à la médiathèque qu'ils pourront être consultés. Une convention précisera les modalités de prêt, avec certificat médical ou carte d'invalidité ». Le catalogue comprend déjà des livres audio et des livres en braille mais les 200 nouveaux livres seront choisis en partenariat avec le groupe Valentin Haüy du Creusot. « Je suis en relation avec le groupe de malvoyants, ajoute Martine Saunié-Lequy, ils ont entre 13 et 90 ans et sont très actifs. Nous allons pouvoir leur apporter des moyens performants pour accéder à la bibliothèque numérique Éole. »

Sur le site de la médiathèque Port du canal de Dijon, Brigitte Fleury explique que les livres Daisy vont s'insérer dans l'espace « Lire autrement » : le réaménagement engagé en 2011, les ateliers proposés par le pôle « Handicap » de la ville de Dijon ont conduit à l'aménagement de cet espace d'accueil et de sensibilisation au handicap. Situé au rez-de-chaussée, il est agencé autour d'une table spécialement réalisée par les éditions dijonnaises Les Doigts Qui Rêvent. On y trouve un télé-agrandisseur et déjà un lecteur Victor ; des livres en gros caractères, 643 livres sonores ; des ordinateurs qui permettront aux ayants-droit d'accéder à Éole. « Cet espace est petit et se veut ouvert. L'autonomie cède ici le pas à l'accompagnement des publics. C'est essentiel pour découvrir le catalogue, se familiariser avec la technique, découvrir d'autres ressources. »

Daisy a décidément trouvé sa place à Chauffailles, au Creusot et à Dijon...

Isabelle Colin ■

■ Un nouveau portail pour les librairies de Poitou-Charentes

Les librairies indépendantes de Poitou-Charentes (LIPC) disposent désormais d'un nouveau portail <http://libraires-poitou-charentes.fr/> qui vous permet à toute heure du jour (et de la nuit) de connaître la disponibilité du livre que vous recherchez et de le réserver dans une des librairies du Poitou-Charentes adhérentes. Ce site développé avec le soutien de la Région Poitou-Charentes présente chacune des librairies participantes, ses sélections d'ouvrages, les rencontres d'auteurs qu'elle organise ainsi qu'un grand nombre d'événements autour du livre et de la lecture.

■ L'IFLA lance sa déclaration sur l'accès à l'information et au développement

L'IFLA (Fédération Internationale des Associations et des Institutions de Bibliothèques), qui a réuni lors de son congrès international à Lyon en août dernier près de 4000 bibliothécaires, a lancé officiellement sa déclaration sur l'accès à l'information et au développement. Cette « Déclaration de Lyon » dresse un constat : un accès accru à l'information et à la connaissance, soutenu par une alphabétisation universelle, est un pilier essentiel du développement durable.

L'IFLA appelle donc les États membres des Nations Unies à adopter un certain nombre de principes : accès aux informations et aux données, protection de la vie privée, Internet ouvert à tous, pérennisation du financement des programmes d'accès à l'information... www.lyondeclaration.org

3. L'AVH de Dijon est présidée par Marie-Claude Brenot et se situe 7, place Saint-Bernard.

L'international : une opportunité pour les éditeurs en région

■ Le CNL veut fédérer le lobbying européen du livre

Les premières rencontres des organismes européens du livre se sont déroulées en avril dernier à l'initiative du Centre national du livre. Ont été discutés réglementation européenne, promotion et diffusion de la littérature à l'étranger, traduction, représentation au sein de la Commission européenne... Vincent Monadé, le président du CNL, a proposé une prise de position commune sur le droit d'auteur et la fiscalité. Il a également engagé les structures des 18 pays représentés à se constituer en réseau afin de pérenniser ce rendez-vous. Une synthèse de ces rencontres est disponible sur le site Internet du CRL.

■ Les éditeurs et libraires tchèques militent pour une tva réduite sur le livre

Après le lobbying européen, voici le lobbying en République tchèque. Le pays de Vaclav Havel a débuté en mai dernier une grande campagne de communication en faveur de l'instauration d'un taux de TVA réduit pour les livres. Alors que les Tchèques sont considérés parmi les plus grands lecteurs d'Europe, la taxe appliquée ne cesse d'augmenter depuis ces dernières années pour atteindre aujourd'hui 15 %. La Svaz českých knihkupců a nakladatelů, ou SKN, association des libraires et éditeurs tchèques, milite pour un taux de TVA réduit à 5 %. La campagne menée par l'association permet depuis le 23 avril aux libraires de bénéficier d'une remise de 15 % sur tous les livres.

En vue de préparer leur présence au dernier Salon du livre de Paris, six éditeurs bourguignons ont suivi une formation sur la cession et l'acquisition de droits étrangers. Pour Laure Pécher, agent littéraire à l'Agence Pierre Astier & Associés, les éditeurs en région ont tous les moyens d'exister à l'international. Il suffit de se décomplexer, leur a-t-elle confié, mais aussi d'acquérir les clés de compréhension des différents marchés nationaux et les techniques de négociation. Retour sur un marché en plein essor dans lequel la part belle est faite à l'Europe.

Le français, deuxième langue traduite dans le monde

Les cessions de droits progressent malgré les difficultés du marché du livre et représenteraient 5 à 7 % du chiffre d'affaires total de l'édition française. Avec la signature de 11 892 contrats de cessions signés en 2013 (soit une augmentation de 7,7 % par rapport à 2012) le français est la deuxième langue traduite dans le monde, très loin derrière l'anglais.

L'Europe : un marché attractif qui ne doit pas faire oublier le reste du monde

Si l'Union européenne concentre encore une très grande partie des cessions de droits d'ouvrages français, il est important de noter que depuis 2012, selon les Repères statistiques SNE/BIEF (sur la déclaration de 143 éditeurs répondants), la langue chinoise est la première langue d'extraduction pour le français (12,8 % des cessions), suivie par l'italien, l'espagnol et l'allemand. Comparer ces marchés qui acquièrent le plus d'ouvrages français avec le montant moyen des à-valoir qu'ils proposent nous permet de cibler les pays avec lesquels il faut travailler en priorité, les marchés

« faciles à travailler », selon Laure Pécher. L'Allemagne arrive en tête, suivie par l'Italie. L'Espagne, du fait de la crise économique qu'elle essuie, est un marché encore sinistré, comme le Portugal qui connaît une grande concentration dans le domaine du livre. Même si les cessions vers le Royaume-Uni ont légèrement augmenté ces dernières années, la Grande-Bretagne reste un marché difficile à aborder pour les petits éditeurs, ce dernier ayant tendance à travailler en « vase clos », ce qui n'est pas le cas, malgré l'image qu'on veut bien lui donner, des États-Unis, pays dans lequel les cessions du français augmentent régulièrement notamment dans le domaine des sciences humaines (importance des Presses universitaires en Amérique du Nord).

Outre ces marchés puissants, nommons ceux qui sont en progression et qui peuvent se montrer intéressés par la production d'un petit éditeur français. En Europe, les pays scandinaves (Danemark, Suède, Finlande, Norvège), les pays de l'Est comme la République Tchèque ou la Russie ou encore la Turquie sont des espaces géographiques et linguistiques à travailler. Au-delà de l'Europe, on retrouve naturellement l'Asie (Japon, Chine, Corée, très demandeurs aux dires de Laure Pécher),

mais aussi l'Amérique latine avec notamment le Mexique et les pays lusophones qui offrent aujourd'hui de meilleurs débouchés pour la langue portugaise que le Portugal lui-même.

Il est essentiel de bien connaître un marché avant de l'attaquer. Pour cela, le site du BIEF (Bureau international de l'édition française) propose des ressources essentielles : études de marché, enquêtes thématiques mais aussi structuration des marchés avec la présentation des plus grandes maisons d'édition du pays en question. Données à compléter auprès du réseau des instituts français à l'étranger qui, depuis le pays en question, peuvent offrir des renseignements précieux en matière de cessions de droits.

Quel ouvrage pour quel marché ?

En termes de statistiques, la progression de la bande dessinée depuis 2010 (26,8 % du total des cessions) est venue modifier la configuration du traditionnel trio gagnant : littérature/sciences humaines/jeunesse. Aujourd'hui, les livres pour la jeunesse représentent 29,3 % des contrats signés quand la fiction, avec 15 %, tient son rang et que les sciences humaines et sociales (11,4 %) accusent un léger recul, même si elles restent un vecteur essentiel de diffusion de la pensée française dans le monde.

Il est également important de cerner les « préférences éditoriales » selon les zones géographiques : à l'heure actuelle, on traduira plus de littérature en Europe alors que l'Asie et l'Océanie seront plus intéressées par des livres de jeunesse pendant que l'Amérique latine va chercher en France et ailleurs des sciences humaines.

Sur le terrain maintenant, il n'y a malheureusement pas de recette miracle : ce qui peut être considéré comme un best-seller ou tout simplement un chef-d'œuvre en France ne trouve pas nécessairement de répondant à l'étranger, bien souvent malgré les ressources déployées par l'éditeur pour le défendre ; et à l'inverse, on ne manque pas d'exemples d'*outsiders*, ces titres peu travaillés qui peuvent être achetés dans 15 pays en très peu de temps.

En revanche, nous pouvons nous faire le relais d'un conseil de raison délivré par

l'agence littéraire Mon agent et compagnie : « Pour les éditeurs qui ne se sentent pas la fibre commerciale, il s'agit de trier les arguments qu'ils attendraient eux-mêmes, dans le cas inverse, pour acheter les droits d'un livre. Il faut en tous cas rester convaincu de ce que l'on défend et honnête (reconnaissant ses qualités et ses défauts potentiels), et ne jamais oublier que si l'on a été assez confiant pour publier le livre dans sa maison, un autre éditeur pourra certainement être séduit lui aussi par son potentiel ! Le reste est une histoire de patience ».

Ajoutons à cela qu'une production régionaliste peut tout à fait attirer les éditeurs étrangers, comme, par exemple, la spécificité du patrimoine viticole en Bourgogne.

Trouver les bons contacts

Enfin, et Laure Pécher s'est évertuée à le répéter, acquérir ou céder des droits, c'est avant tout une question de réseau. Réseau qui se compose prioritairement avec les éditeurs étrangers puis autour des scouts¹ (à qui il est important de présenter sa maison d'édition), les *sub-agents*² et les traducteurs eux-mêmes avec qui, en revanche, aucune négociation commerciale ne doit être engagée. Toutes ces personnes se rencontrent évidemment sur les grandes Foires internationales – Foire de Francfort, Foire de Londres et Salon du livre de Paris pour les plus importantes – mais aussi dans le cadre de programmes de *fellowship* (par exemple voyages d'étude permettant de rencontrer les éditeurs et les acteurs du livre du pays en question) pour lesquels Laure Pécher a encouragé les éditeurs de Bourgogne à postuler.

Une fois le marché analysé et les contacts établis, on entre dans la phase de démarchage et de suivi puis de négociation commerciale. Là-dessus, les ressources que nous proposons vous en diront beaucoup plus.

Bertille Détrie ■

1. Les scouts sont, à l'étranger, chargés par un éditeur de prospecter pour lui le marché local et d'y détecter des productions susceptibles de s'intégrer dans sa politique éditoriale.

2. Intermédiaire pour la maison d'édition et même souvent pour les agents d'auteurs, dans un pays donné, pour négocier une cession de traduction.

BREVES



Quelles aides pour ouvrir son catalogue à l'étranger ?

- Aides à la traduction du CNL
- Programme d'Aide à la Publication (PAP)
- Europe Créative



Ressources sur l'acquisition et la cession de droits

- Études du Motif
 - « Comment vendre des droits à l'étranger »
 - « Le droit d'auteur en usage en Europe »
 - « L'agent littéraire en France »
- Article paru dans *Le Monde* du 7 mars 2014 sur l'agent littéraire Andrew Wylie, *Vendeur de plumes* : www.lemonde.fr
- BIEF : www.bief.org
- Börsenverein, association allemande qui représente les intérêts de près de 5 000 éditeurs et libraires : www.boersenverein.de
- World cat, le plus grand catalogue du monde (utile pour vérifier ce qui a été traduit à l'étranger) : www.worldcat.org
- Publishing Perspectives : <http://publishingperspectives.com>
- Site de la Foire du livre de Francfort : www.buchmesse.de
- IF Verso, plateforme de l'Institut français sur le livre traduit : <http://ifverso.com>

Le livre numérique ici et ailleurs

e-Paper et encre électronique

Un peu trop rapidement enterrés par la démocratisation des tablettes et autres readers, les investissements liés à la recherche de ces deux innovations technologiques restent très importants. En effet, leurs atouts sont nombreux : affichage couleur, légèreté, autonomie, flexibilité des écrans.

La réussite des tablettes ? Les écrans LCD, et c'est bien là le concurrent majeur de ces deux éléments technologiques qui sauront trouver bien d'autres applications demain : domotique, publicité, écran de télévision,... les champs d'application ne semblent en être encore qu'aux balbutiements...

eReaders versus Smartphones

Pour la première fois, la vente de eReaders recule face aux smartphones, disposant de plus de fonctionnalités. Les dernières générations de « téléphone intelligent » détiennent des écrans plus grands, facilitant ainsi la lecture.

Le taux de croissance de vente des lecteurs eBooks en 2014 devrait être de 12,1 %, contre 51,8 % en 2013 sur les produits leaders du marché.

Dans le même ordre d'idée, l'institut Forrester estime à 7 millions d'exemplaires de eBooks vendus en 2017 contre 25 millions en 2012, et situe l'apogée des ventes de lecteurs numériques en... 2011 !

Les eReaders, un marché de niche ou de masse ?

Au second trimestre 2014, le livre numérique représentait en France 4,5 % de la part de marché livre, contre 3 % l'année précédente. Ainsi, le déclin semble s'amorcer. Né à la fin des années 1990, le livre numérique est le fruit de nombreuses avancées technologiques et bénéficie aujourd'hui d'un format qui permet des réalisations éblouissantes, mais à quel prix ? Entre usages et offre, ce livre nomade présente bien des facettes, selon que l'utilisateur ou le créateur soient installés en Bourgogne ou ailleurs dans le monde !

Il aura donc fallu une série d'évolutions tant techniques que sociologiques pour voir se dessiner l'avènement des supports électroniques de lecture et du livre numérique : la démocratisation des produits de hautes technologies dits « nomades », tel que le walkman dans les années 1990, la révolution de la téléphonie mobile aux fonctionnalités hybrides de plus en plus développées, l'accès possible à Internet partout et à très haut débit ces dernières années, et enfin la miniaturisation des processeurs qui ont rendu très puissants bon nombre d'appareils domestiques, possédant désormais des écrans performants et adaptés : smartphones, liseuses et tablettes.

Naissance et développement

Dans le même laps de temps, et même si la première réalisation d'un livre numérique – un fichier numérique contenant la Constitution des États-Unis – date de 1971, ce n'est que parallèlement au développement d'Internet à la fin des années 1990 en France et des supports de lecture dans les années 2000, que le livre numérique achève sa transformation. En effet, les éditeurs commencent à proposer une offre en 1996 et les bibliothèques en 1998, mais dans un premier temps uniquement au format PDF (fichier numérisé initialement destiné aux imprimeurs), puis au format ePub

(e-Publication) aux alentours de 2007.

Deux marchés économiques aux ampleurs sans commune mesure et aux implications importantes se dessinent : celui des géants de l'industrie et de l'électronique qui développent et proposent les nouveaux supports de lecture, et le marché des livres électroniques balbutiant, à l'offre encore inférieure à 100 000 titres en 2013 sur le territoire...

L'encre électronique permettra le développement des liseuses, supports entièrement dédiés à la lecture : solution sur laquelle s'appuie encore Amazon avec son Kindle. Parallèlement, Apple développe l'écran tactile, une technologie utilisée pour l'iPhone et l'ipad.

Rappelons qu'en 2002, un dossier de l'Enssib intitulé *L'e-book, livre électronique*, débutait son texte de présentation ainsi : « Rêve de science-fiction ? Rassembler tous les livres en un seul ? Les "e-book" ». À peine dix années plus tard, le scepticisme n'est plus de mise...

La vente en ligne et l'offre

À la fin des années 1990, Alapage.com, filiale de France Telecom, propose une offre en ligne de livres papier. Mais les habitudes de consommation ne sont pas encore au rendez-vous et le site fait rapidement faillite. Google lance alors son projet Google Books et fait trem-

bler la planète entière, mais là encore, le succès n'arrive pas. Il faudra attendre l'année 2005 en France pour voir un opérateur revendre du livre numérique : Mobypocket.com, filiale du géant américain Amazon... déjà fort de son succès dans la vente d'ouvrages physiques.

Le premier acteur français, Numilog.com, la plateforme d'Hachette, ne sera opérationnel qu'en 2008. La France accuse un certain retard sur l'offre de vente de livres numériques, et le projet de portail de la librairie indépendante qui

n'aboutit pas (et ferme définitivement en 2012) n'est que la résultante des rapports de force en place.

Malgré tout, ce qui peut apparaître comme un développement lent du livre numérique en France est aussi largement dû

à la multitude de lieux physiques (librairies et bibliothèques) qui permettent de se procurer des ouvrages sur tout le territoire.

Aujourd'hui, l'aboutissement du format ePub 3.0 du livre numérique va permettre de générer une mise en page complexe (double colonne, superposition, etc.) et une intégration aisée d'éléments multimédias. L'un des exemples les plus pertinents et démonstratifs des possibilités offertes par ce format est l'ouvrage de Paul Veyne, *Le Musée imaginaire*.

Ce nouveau format permet en outre un référencement sans précédent, intégrant et respectant les normes ONIX de transfert d'information du livre et répondant ainsi aux fortes préconisations du SNE, d'Electre et Dilicom. Un virage stratégique majeur et de nouvelles compétences à maîtriser.

Au-delà de nos frontières

Les États-Unis restent évidemment le premier marché de l'e-book où celui-ci représente 30 % du marché du livre, contre 20 % en 2012. Les lecteurs utilisant plus volontiers qu'ailleurs des liseuses plutôt que des tablettes.

L'Asie se place en seconde position avec, en particulier, la Corée du Sud

(près de 50 %), le Japon et la Chine où l'attrait des nouvelles technologies trouve un relais immédiat dans la population, notamment pour la lecture de mangas.

La troisième place revient à l'Europe avec de fortes disparités entre l'Angleterre (environ 20 % du marché, mais avec un fort ralentissement de la progression des parts), l'Allemagne (5 %), et l'Espagne en forte progression – la crise économique faisant se tourner les lecteurs vers le numérique, moins cher que le livre papier.

« En Bourgogne [...] environ un auteur sur deux dispose d'un ou plusieurs ouvrages en version numérique. »

L'Amérique du Sud, et en particulier le Brésil, connaît une forte croissance de la vente de livre numérique. Et quant aux pays arabes, ils sont confrontés à des difficultés techniques : pas d'harmonisation des typographies, pas de sécurisation suffisante pour l'achat en ligne, et forte présence du piratage, à l'instar de la Russie.

Près de chez nous

En Bourgogne, les choses évoluent également : environ un auteur sur deux dispose d'un ou plusieurs ouvrages en version numérique.

Les éditeurs avancent prudemment. Certes, tous détiennent aujourd'hui un site Internet, mais seuls 20 % d'entre eux proposent des ouvrages numériques à la vente.

Quant aux libraires, s'ils ne sont que 5 à proposer des ouvrages numériques à la vente, plus d'une moitié d'entre eux a le projet de vendre des livres en ligne via un site Internet, étape conseillée pour qui voudrait ensuite se lancer dans la vente de fichiers numériques.

L'un des enjeux forts de l'éventuel contrat de progrès pour le livre en Bourgogne sera donc bien d'intégrer la question du numérique afin d'accompagner et de renforcer les pratiques naissantes des professionnels du livre bourguignons.

David Demartis ■

■ Des ventes de livres numériques en hausse pour les éditeurs québécois et canadiens

« 2,5 millions de dollars de livres numériques vendus en 2013 par les éditeurs québécois et canadiens-français grâce à l'Entrepôt numérique - De Marque (DM)

À l'aube du cinquième anniversaire de la création de l'Entrepôt numérique développé par DM en partenariat avec l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), ce chiffre permet de prendre la mesure de l'importance du marché du livre numérique pour les éditeurs québécois et canadiens-français. Ces ventes ont été réalisées par l'entremise de 150 points de vente du Québec et d'ailleurs dans le monde avec une préoccupation constante pour la diversification des types de points de vente. Les achats réalisés par les bibliothèques publiques québécoises comptent maintenant pour près de 25 % des ventes totales citées ci-avant, ce qui confirme l'importance que ces bibliothèques représentent dans la transformation de la chaîne du livre numérique. »

En savoir plus : <http://arald.us6.list-manage.com>

■ Qui a prononcé...

« La littérature, les livres, les maisons d'édition sont à la base de notre vie culturelle.

Ils ne doivent pas être soumis aux seules lois du marché. Traiter ces valeurs avec discernement est une question d'éthique.

Ceci concerne tout le monde, y compris Amazon. »

Il s'agit de la ministre allemande de la Culture, Monika Grütters, le 28 août dernier.

La filière livre : une responsabilité collective

Le 27 juin 2014, après quasiment un an d'enquête et de traitement des données par le Centre régional du livre de Bourgogne (CRL) et le Centre régional de ressources (C2R), une restitution publique de l'étude sur la filière livre bourguignonne a été présentée aux professionnels et partenaires publics. Parallèlement à la publication d'une synthèse de l'étude, ce dossier propose un retour sur ces travaux. Leur contexte, leurs conclusions et la perspective d'un contrat de progrès pour le livre dans un premier temps ; le regard de quelques professionnels, membres du comité de suivi de l'étude ensuite ; des éléments de définition d'un contrat de progrès ; et enfin, deux focus sur la mise en œuvre de ce dispositif en Aquitaine et Limousin.

Retour sur l'étude 2013-2014 : contexte et perspective

C'est suite à une concertation au sein de sa fédération, la FILL (Fédération inter-régionale du livre et de la lecture), ainsi qu'avec ses partenaires publics, Région (Conseil régional de Bourgogne - CRB) et État (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC, et Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE) que le CRL annonçait en juin 2013 le début d'une réflexion sur l'élaboration d'un « Contrat de progrès pour le livre ». La signature de ce

contrat avec la Région, l'État et les représentants de la filière permettrait de jeter les bases d'une politique offensive pour accompagner les professionnels et structures du livre dans la mutation globale qui s'opère, et assurer ainsi la pérennité et le renforcement de ce précieux écosystème.

Pour mener à bien ce projet avec les professionnels, il était avant tout nécessaire de connaître et de comprendre en finesse la réalité économique et sociale de cette filière sur le territoire bourguignon. C'est pourquoi le CRB, la DRAC et la DIRECCTE ont confié au C2R et au CRL la conduite d'une étude sur la filière du livre en Bourgogne, la dernière ayant été réalisée en 2006.

Dans cette perspective, entre novembre 2013 et janvier 2014, 582 professionnels ont été invités à remplir un questionnaire spécifique à leur métier : 126 auteurs, 49 éditeurs, 18 imprimeurs, 124 libraires, 190 bibliothécaires et 75 organisateurs de manifestations littéraires ont ainsi été interrogés.

Le contenu de l'étude, dont une synthèse est publiée à l'automne 2014, se base sur les 336 réponses obtenues, qui ont été complétées par 10 entretiens approfondis auprès de libraires. Ces résultats ont également été régulièrement débattus avec les commanditaires et un comité de suivi composé de professionnels du livre en Bourgogne.

L'étude a tout d'abord permis de mesurer le chemin parcouru en 8 ans (cf. État des lieux 2006) par la filière livre bourguignonne, son indéniable professionnalisation et dynamisme. À titre d'exemples, ces nombreuses transmissions de librairies à une jeune génération, l'essor de manifestations littéraires de qualité, ou encore, plus globalement, des actions de médiation portées par l'ensemble de la filière.

Donnant à voir les liens interprofessionnels qui se tissent au sein de la chaîne du livre, l'étude a également démontré que la « culture de filière » est bien vivante en Bourgogne et son renforcement souhaité par l'ensemble des acteurs.

Un dynamisme et un volontarisme qui n'empêchent cependant pas les acteurs du livre d'exprimer leurs inquiétudes dans un contexte où la lecture recule, alors même que la production éditoriale ne cesse d'augmenter, fragilisant fortement leur modèle économique.

Offrant le même niveau d'information à l'ensemble des partenaires, professionnels et institutions, cette étude est par ailleurs le support indispensable pour construire une stratégie dans la perspective d'un contrat de progrès. Accompagner et susciter, de façon structurée et structurante, les volontés et les initiatives dans le domaine du livre en identifiant des indicateurs tangibles de professionnalisation selon les acteurs, puis, à partir de cette analyse, déterminer et mettre en œuvre des axes de travail prioritaires, tant par secteur d'activité qu'à l'échelle interprofessionnelle, tels seraient les principaux enjeux d'un contrat de progrès pour le livre en Bourgogne.

À l'aune des conclusions de l'étude, cette démarche pourrait aujourd'hui s'orienter vers 4 thématiques : la consolidation financière, la formation et la gestion des compétences, la valorisation et la diffusion de la création littéraire ainsi que l'innovation et l'expérimentation

L'accompagnement public croisé de l'État et la Région au travers de différents dispositifs et outils communs, tel que le Centre régional du livre de Bourgogne, lieu de convergence de leurs politiques publiques en faveur du livre, ayant fait preuve de sa pertinence et de



son efficacité, ces réflexions sont à mener conjointement avec les représentants de la filière, les partenaires publics et le CRL Bourgogne. D'autres structures, tels que le Centre national du livre¹ (CNL), les collectivités territoriales ou encore des organismes professionnels, pourraient également être partie prenante dans la construction de ce contrat de progrès.

Les politiques publiques en faveur du livre s'inscrivent nécessairement toujours au croisement des politiques culturelles, économiques, sociales, d'éducation et de formation, d'aménagement du territoire,

d'innovation, pour la citoyenneté et la démocratie. Et pour cause : en mouvement permanent, l'écosystème du livre est aussi complexe que précieux. C'est lui en effet qui garantit la diversité et la richesse de la création culturelle sur les territoires, notamment en milieu rural ou périurbain, ainsi que l'accès à la lecture et à l'éducation artistique et culturelle, donc à la citoyenneté éclairée.

C'est parce qu'elle poursuit cet objectif d'intérêt général que la filière livre est bien une responsabilité collective et partagée, nécessitant l'attention de tous et de chacun.

Marion Clamens ■

1. À compter de 2014, le CNL porte un dispositif de « Contrat territorial », signé avec les Directions régionales des affaires culturelles et les Régions, ainsi parfois que la structure régionale pour le livre concernée, notamment axé sur la librairie, mais également adaptable aux spécificités des territoires.

L'avis des professionnels bourguignons

Pour la rédaction de sa synthèse de l'étude, le CRL s'est appuyé sur un comité de suivi réunissant des représentants des 5 métiers interrogés. Une dizaine de professionnels venus de toute la Bourgogne ont ainsi pu commenter les premières données, confronter leurs points de vue et formuler quelques attentes et pistes de travail. Nous en avons retrouvé quelques-uns « à chaud », au sortir de la restitution de l'étude qui s'est tenue le 27 juin dernier.



Marie-Paule Rolin, Claude Raisky, Évelyne Philippe, George Bassan et David Demartis

BCL : *Que signifient pour vous les mots interprofession et filière ? Citez une action interprofessionnelle emblématique.*

Carole Amicel, libraire : L'interprofession c'est la rencontre de tous les acteurs liés au livre, amateurs ou professionnels. La filière en revanche, c'est la relation économique qui existe entre les acteurs.

Marie-Paule Rolin, conservateur : On pourrait penser que les bibliothèques sont un peu à part car leurs intérêts sont

moins économiques, mais elles restent en fait absolument tributaires de l'écosystème du livre.

CA : Ce que révèle l'étude sur la force des liens qu'entretiennent les manifestations littéraires avec l'ensemble des acteurs sur le territoire en fait pour moi une action emblématique de l'interprofession.

MPR : Entièrement d'accord ! La manifestation littéraire crée la rencontre entre le livre et le public, elle offre une

réalité visible à cette filière parfois un peu « filandreuse » et lui donne du sens.

Claude Raisky, éditeur : Une filière, ce sont surtout des liens. Le produit livre est spécifique car il ne circule pas de la même manière entre tous les acteurs et il n'y a pas de flux financiers directs entre certains d'entre eux. Les liens au sein de la filière livre ont souvent une dimension purement culturelle, ils relèvent du rapport au livre et à sa production. La difficulté, c'est que le rapport singulier de chacun au livre et à la lecture

n'est pas toujours partageable. Chaque éditeur, par exemple, tient à sa ligne éditoriale spécifique, ce qui freine parfois des collaborations. Au final, c'est pour moi aussi la manifestation littéraire qui cristallise le mieux ces relations « intra-filière », chacun pouvant y trouver son intérêt, qu'il soit culturel ou économique. Et le livre, c'est aussi une réalité politique. Pour les manifestations, c'est l'affichage qui est important. Typiquement, avec la Villa Gillet ou le salon de Bron, la région Rhône-Alpes apparaît très dynamique en termes de livre et de lecture.

David Demartis, éditeur : Il pourrait être intéressant de réfléchir à un soutien « décloisonné », c'est-à-dire portant sur l'interprofession. Sur un projet impliquant plusieurs acteurs de la filière : un logiciel pour créer du format ePub par exemple, une tournée d'auteurs, un salon du livre, ou toute autre initiative transversale à inventer.

Évelyne Philipe, éditrice et organisatrice de manifestations littéraires : Pour moi, l'interprofession c'est la solidarité entre les acteurs de la filière, solidarité que je ne constate malheureusement pas toujours. En tant qu'éditrice, je fais tout pour faire travailler les acteurs locaux. Mais à l'inverse, trop peu de librairies indépendantes de la région mettent en avant mes ouvrages régionalistes. Néanmoins, j'ai conscience qu'il est difficile de faire des choix quand les ouvrages ont des durées de vie de moins en moins longues.

DD : Pour y remédier, le libraire peut s'appuyer sur l'aide à l'acquisition de fonds régionaux délivrée par le Conseil régional de Bourgogne.

EP : En tant qu'organisatrice de manifestations littéraires ensuite, je m'attache à faire travailler tous les acteurs de la filière, à créer des passerelles. Et pourtant, aujourd'hui, on peine à « mettre en scène » l'ensemble de ces acteurs. Enfin, au rang de l'absence de solidarité, il y a aussi les médias. Une place de plus en plus réduite y est faite au livre et je trouve déplorable que la presse ne joue plus ce rôle de relais.

BCL : *Que retirez-vous de votre participation au comité de suivi de l'étude avec les autres professionnels ?*

CA : L'objectif premier d'un contrat de progrès, c'est la mise en relation et son institutionnalisation. C'était déjà tout l'intérêt du comité de suivi, qui nous a permis de discuter de nos problématiques, ce que l'on a trop rarement l'occasion de faire.

MPR : Très riches, ces échanges peuvent nous conduire vers des comportements plus vertueux, nous offrir une conscience plus éclairée de notre influence sur l'écosystème. Certes des échanges interpersonnels peuvent être enrichissants, mais nous avons surtout besoin d'une meilleure connaissance du fonctionnement de cet écosystème et de ses acteurs.

« ...cette étude nous permet d'augmenter collectivement

la connaissance de notre propre secteur et celle des autres. »

CA : Lors de nos échanges, je me suis rendu compte que nous étions tous des animateurs culturels sur notre territoire. Nous avons chacun des idées, des méthodes et des leviers. Il s'agirait d'échanger plus souvent sur ces « techniques ».

BCL : *Quels sont pour vous les points remarquables de ce premier état des lieux ? Avez-vous aujourd'hui des attentes particulières au regard de celui-ci ?*

DD : S'il y avait deux choses à inscrire au contrat de progrès, ce serait les manifestations, car elles sont transversales et fédératrices, et un plan de soutien global à la création et au développement des maisons d'édition. Cela peut passer par des cycles de formations, des aides basées sur un plan éditorial, des aides à la transmission, etc.

CA : ... ou encore un accompagnement par la CCI ; ce sont en effet des choses dont on a parlé en comité de suivi.

CR : Premièrement, cette étude nous permet d'augmenter collectivement la

connaissance de notre propre secteur et celle des autres. Deuxièmement, elle a mis en évidence un certain nombre d'articulations entre les différents acteurs. C'est sur ces articulations que les professionnels, le CRL et les partenaires publics doivent travailler. Avec cette étude, j'ai pris conscience de la nécessité absolue de mutualiser certaines fonctions, au sein d'un même secteur d'activité ou entre les différents secteurs.

DD : C'est justement pour cette raison que je déménage la maison d'édition et rejoins une pépinière d'entreprises. L'édition « en chambre », c'est terminé !

MPR : Je crois que cette approche transversale est très adaptée au numérique qui n'est pas cloisonné entre secteur marchand et secteur public ; d'un secteur à l'autre les problématiques et les enjeux sont identiques et il y a bon nombre d'initiatives à partager.

DD : Sur la question de la mutualisation, le problème est qu'aujourd'hui nous sommes accaparés par nos soucis de trésorerie. Ce qui nous laisse rarement le temps et la marge financière pour nous engager dans une action collective.

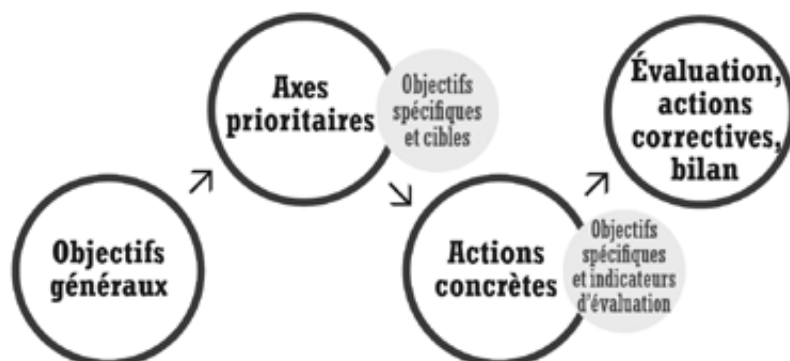
BCL : *Des regrets, peut-être ?*

MPR : Je regrette que n'ait pas été pris en compte dans l'étude l'aspect territorial des bibliothèques. Plutôt que par niveau de bibliothèques, on aurait pu raisonner en fonction de la population ou des villes dans lesquelles elles sont implantées. On aurait pu travailler également sur la mise en réseau des bibliothèques par les bibliothèques départementales. Il s'agirait donc de mieux cartographier et analyser l'aspect territorial des bibliothèques, qui sont aussi des relais pour les autres acteurs du livre.

CR : De même, on ne voit pas dans l'étude tous les liens qui peuvent exister avec les établissements scolaires. C'est dommage, d'autant que nos interlocuteurs institutionnels ont la tutelle de certains de ces établissements. Il serait intéressant de réfléchir à la façon de les associer à notre contrat de filière.

Propos recueillis par Bertille Détrie ■

Contrat de progrès pour le livre : définition



Vocabulaire

Un contrat de filière désigne généralement un accord signé entre le(s) représentant(s) légitime(s) d'une filière professionnelle sur un territoire donné et les institutions partenaires, pour la réalisation sur un temps défini d'une série d'actions dont les objectifs répondent à des axes prioritaires d'accompagnement. Ces objectifs, les bénéficiaires des actions, le mode de gouvernance et l'animateur du contrat ont été déterminés préalablement grâce à un travail de concertation, et sont formalisés par la rédaction d'un contrat.

Le mot filière recouvre la succession d'activités qui va de la création jusqu'aux acheteurs, le long de la chaîne de valeur, en insistant sur les acteurs correspondants, leur démographie et les interrelations existant entre les différents maillons.

Les acteurs concernés

Les professionnels qui partagent « cette culture commune ».

La définition de son périmètre est propre à chaque domaine et territoire : cela peut réunir l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin, existants et émergents, comme s'appuyer sur les associations professionnelles préexistantes. Ce périmètre peut aussi s'ouvrir aux professionnels qui ne sont pas des acteurs économiques traditionnels.

Les acteurs publics.

Initiés par les conseils régionaux, les contrats sont généralement portés par l'État et la Région concernée. Ils peuvent parfois être signés avec d'autres collectivités ou organisations représentatives souhaitant s'impliquer dans le dispositif. Pour les acteurs publics, s'investir dans un contrat de progrès permet de renforcer les partenariats entre collectivités, à tout échelon ; et la concertation interservices au sein d'une même collectivité, rapprocher leurs cultures et donc la cohérence des politiques menées.

Le cadre

Un contrat de filière ou de progrès n'a pas de contour spécifique obligatoire, il est le fruit d'une discussion collective. Chacun peut définir son cadre, dans le respect de la réglementation financière européenne et des règlements généraux des services des collectivités, en s'inspirant ou non de ce que d'autres ont déjà réalisé.

La formalisation d'un dispositif global d'aides permet :

- de retravailler les dispositifs existant en les rationalisant ou de créer un cadre et des actions ;
- de rendre cohérent l'ensemble des politiques territoriales en faveur du livre ;
- de travailler la complémentarité des aides nationales et régionales ;
- d'élargir les aides en tenant compte de l'ensemble des besoins d'une filière ;
- de renforcer les moyens financiers dis-

ponibles et de les inscrire durablement dans les politiques menées ;

- de donner une visibilité politique à la filière du livre ;
- de s'inscrire dans une dynamique territoriale lorsque la Région porte d'autres contrats de filière ;
- de s'inscrire dans une dynamique nationale encouragée par le ministère de la Culture et de la Communication.

La mise en œuvre

Un état des lieux ou étude de la filière permet de faire émerger des enjeux, un chef de file et des partenaires. Il s'agit ensuite, dans le cadre de la concertation, de rédiger les objectifs généraux, de définir des axes de travail puis d'écrire un programme d'actions.

Tous les volets des besoins des entreprises peuvent être pris en compte. Généralement, les actions sont privilégiées lorsqu'elles favorisent : l'accès au marché (commercialiser, se développer) ; l'innovation (évolutions technologiques, humaines) ; les ressources humaines (professionnalisation, adaptation, évolution des métiers, paritarisme).

La signature d'un contrat formalise l'engagement d'un cofinancement des actions et de l'animation entre partenaires. Ce cofinancement n'est pas obligatoirement paritaire.

Classiquement, un contrat de filière organise un mode de gouvernance constitué de deux instances : un comité de pilotage institutionnel, organe politique du contrat, et un comité technique, organe de suivi du contrat. Ces instances délèguent au chef de file la coordination des actions.

Extraits de *Contrat de progrès pour le livre : mode d'emploi*, Fill, 2012 ■

En Aquitaine,

par Emmanuelle Andrieux, chargée de l'économie du livre, écla Aquitaine



BCL : *Quelle démarche vous a permis de passer d'un protocole État-Région au contrat de progrès ?*

En Aquitaine, le protocole État-Région existe depuis 2003 pour la librairie et 2007 pour l'édition, avec des aides adaptées à chaque métier. Nous fêtons ses 11 ans cette année. Nous étions donc déjà avancés dans notre démarche par rapport à d'autres régions.

L'enjeu majeur aujourd'hui est de raisonner et de communiquer en termes de « filière », par la valorisation de l'interdépendance des maillons de la chaîne du livre et la façon dont ils s'articulent entre eux. C'est cet équilibre qui permet de développer une économie de filière et de défendre la diversité de la création.

BCL : *Comment avez-vous délimité les contours du contrat ?*

Nous avons débuté fin 2012 une étude sur la situation économique des profes-

sionnels du livre en Aquitaine à partir de trois maillons : auteurs, libraires et éditeurs. La volonté d'intégrer les auteurs et la création fut très forte dès le départ et partagée avec nos tutelles DRAC et Région. La restitution a eu lieu en avril dernier, les chiffres-clés sont sur ecla.aquitaine.fr.

BCL : *Quels sont les objectifs principaux de ce contrat ?*

- La structuration et le développement qualitatif de l'offre éditoriale ;
- les ressources, l'emploi et la formation ;
- la création, valorisation et promotion.

Avec comme fil rouge, l'animation du territoire. Cela signifie pour la librairie, par exemple, élargir la cible des points de vente : un minimum de 25 % de CA réalisé par la vente de livres et 1 500 références en magasin. Ces points de vente du livre contribuent à maintenir une présence de livres neufs dans des

endroits souvent isolés et participent de fait à l'animation du territoire.

Il s'agit également de travailler à la complémentarité des dispositifs d'aide existants au niveau national comme local ; l'entrée du Centre national du livre pour 3 ans dans notre convention nous incite à nous rapprocher des partenaires nationaux (SGDL, ATLF, La Charte, SLF notamment) pour construire des dispositifs adaptés, raisonnés et cohérents, et inscrire cette politique territoriale dans une dynamique nationale.

BCL : *Quand la signature est-elle prévue ?*

L'accord-cadre pour un contrat de filière vient d'être voté par la Région. Nous sommes donc en cours de rédaction du contrat avec pour objectif, sa signature d'ici la fin de l'année entre la DRAC, la Région et le CNL. Sa mise en œuvre par écla pourrait ainsi s'opérer dès 2015. ■

En Limousin,

par Olivier Thuillas, chargé de l'économie du livre, CRL Limousin



BCL : *Quel est l'historique du contrat de progrès pour l'économie du livre (CPEL) en Limousin ?*

Le CPEL a été signé en 2012, pour trois ans, par la DRAC, la Région Limousin et le Centre régional du livre en Limousin (CRL) qui en assure l'animation. Le CPEL faisait suite à deux états des lieux réalisés par le CRL sur l'édition (2007) et sur la librairie (2009) en région. Ces premières analyses du secteur avaient permis de repérer les besoins des professionnels, les actions susceptibles de favoriser leur développement, et d'associer bien en amont les professionnels au projet. En 2010, le CRL a ensuite commandé au cabinet Émergences Sud un audit préalable à la mise en œuvre du contrat de progrès, qui a confirmé l'intérêt d'un tel dispositif et précisé les axes futurs. Le temps de maturation a donc été assez long : environ 5 ans entre les premiers états des lieux et la mise en œuvre réelle du CPEL.

BCL : *Sur quelles professions est axé le contrat ?*

Les axes du CPEL concernent les édi-

teurs et les libraires, et un troisième axe essentiel pour nous : celui de l'interprofession. La dimension économique des auteurs ou des bibliothèques par exemple, est ainsi pleinement prise en compte, dans une logique d'accompagnement de la filière du livre dans son ensemble.

BCL : *Quels sont ses objectifs ?*

Les objectifs s'articulent autour de trois axes : pérenniser et développer la librairie indépendante, l'édition et l'interprofession en Limousin. Pour les éditeurs et les libraires, on retrouve trois objectifs similaires : le développement et la professionnalisation des structures, l'accès à de nouveaux marchés régionaux, nationaux et internationaux, et l'adaptation aux mutations technologiques. Pour l'interprofession, les objectifs sont : l'adaptation aux mutations technologiques et le développement des marchés, en particulier des marchés publics de livres (livres scolaires et marchés des bibliothèques). À noter : la Région, dans le cadre du CPEL, finance uniquement les actions collectives alors que la DRAC peut accorder des aides individuelles.

BCL : *Des actions essentielles ?*

Probablement celles qui se répètent d'une année sur l'autre et créent des habitudes de travail en commun, comme les formations, la présence régulière sur des salons ou la journée interprofessionnelle qui permet une vaste concertation.

BCL : *L'action la plus emblématique du contrat ?*

L'opération commerciale « Éditeurs en Limousin, leurs livres près de chez vous » qui rassemble l'offre de 16 éditeurs de la région, sur un présentoir appelé « tourne-livre », présent dans 30 librairies indépendantes du Limousin, est une des actions emblématiques et expérimentales de ce contrat. C'est aussi celle qui relie le plus directement les éditeurs, les libraires et les bibliothèques, partenaires des animations accompagnant le tourne-livre.

BCL : *Avez-vous pu estimer les premiers effets du contrat ?*

Un bilan et un audit du CPEL vont être menés par un cabinet indépendant à la fin de l'année 2014. ■

Librairies en ligne : sociologie d'une consommation culturelle



À l'heure où la Commission européenne vient d'approuver la loi « anti-Amazon » visant à encadrer la vente de livres en ligne, l'ouvrage du sociologue Vincent Chabault est un excellent outil pour comprendre les enjeux de l'e-commerce dans le domaine du livre. Son histoire, ses acteurs, son fonctionnement et son appropriation par les éditeurs et par les clients y sont abordés à travers une enquête basée sur l'analyse de la presse et une série d'entretiens. Et cela de façon synthétique, lucide et revigorante, puisque même s'il y est beaucoup question d'Amazon, le propos est loin de prédire le déclin inéluctable des librairies indépendantes.

D'un canal de distribution à l'autre : qui vend ? Qui achète ? Éléments de contexte

En termes d'offre, la vente de livres en ligne est plus largement pratiquée par les maisons d'édition scientifiques (que celles à dominante littéraire) qui doivent, en conséquence, repenser leur fonction commerciale en affectant, par exemple, un représentant dédié aux libraires en ligne. Du côté de la demande, l'achat est réalisé en majorité par des Parisiens diplômés âgés de 20 à 44 ans qui ne viennent pas nécessairement chercher du fonds puisque, selon l'auteur, l'effet de « longue traîne » n'agit pas dans le domaine du livre : comprendre qu'Internet n'augmenterait pas les ventes de titres qui se vendent peu par les canaux classiques de distribution.

« ...l'enquête révèle qu'un certain nombre de choix émergent grâce à la description des ouvrages »

Montée en puissance des librairies en ligne : de la diversité des acteurs à leur concentration

L'histoire du développement de la librairie en ligne en France s'articule autour de deux périodes.

La première, entre 1995 et 2000, c'est celle des précurseurs parmi lesquels on retrouve des maisons d'édition spécialisées qui exercent également l'activité de libraire (Lavoisier, Eyrolles), des détaillants qui vendent des livres anciens et d'occasion (Livre-rare-book.com, Abebooks), mais aussi des généralistes pure players, uniquement présents sur Internet (Alapage.com, Chapitre.com,

BOL.fr). Ces innovations, souvent adossées à des entreprises du monde du livre ou des médias, connaissent des développements différents – illustrés par de nombreux portraits de ces gérants de l'industrie culturelle – en fonction de leurs rachats ou de leur simple disparition.

Disparitions qui s'expliquent par l'arrivée en France d'Amazon, à l'orée des années 2000. En quelques années, il a en effet complètement recentré le marché autour de lui et de Fnac.com, qui réussissait grâce à son image de marque et son réseau de magasins sur tout le territoire français. Ces deux acteurs réalisent aujourd'hui 90 % des ventes de livres en ligne, dont 70 % pour Amazon.

Pour autant, l'auteur n'oublie pas de raconter comment les indépendants ont tenté de réagir au développement du commerce du livre en ligne, soit à travers leurs propres sites marchands (Decitre, Dialogues, Mollat, Gibert Joseph, etc.), soit en se regroupant au sein de portails collectifs (Lalibrairie.com, Placedeslibraires.fr, Librest.com) pendant que les maisons d'édition se mettaient à pratiquer la vente directe sur Internet.

Une organisation bien rodée pour des conditions d'achat les meilleures possibles

L'arrivée d'Amazon en France s'accompagnait de quatre objectifs : une offre éditoriale la plus large possible, un éditorialisation de qualité (résumé, couverture, quatrième de couverture), un service client disponible 24h/24h et des délais de livraison extrêmement courts. Pour mieux comprendre la position dominante d'Amazon sur le marché, il s'agit d'identifier les opérations internes qui lui permettent de réaliser ces objectifs. Elles sont au nombre de trois.

La négociation avec les éditeurs : elle passe naturellement par l'établissement d'un taux de remise qui varie de 36 % à 50 % selon les services fournis par la librairie en ligne : feuilletage en ligne des ouvrages, boutique aux couleurs de l'éditeur, mode de référencement des ouvrages jusqu'au stockage et à la distribution de l'ensemble du catalogue de l'éditeur.

Une logistique parfaitement huilée : entre l'approvisionnement, la gestion des stocks et le traitement des commandes, tous les flux sont rationalisés au moyen d'algorithmes poussés visant un seul objectif : rendre disponible l'offre la plus large possible, le plus vite possible. Dans cette optique, Amazon s'appuie sur ces nombreux libraires qui mettent en vente l'ensemble de leur stock sur sa *marketplace*.

L'animation et le développement du site Internet : le site s'attache à proposer les meilleures conditions d'achat pour le consommateur, comme le pratiquerait une librairie physique, via un puissant système d'évaluation par les clients – les fameux commentaires – et des suggestions de lectures générées par un moteur de recherche (« Les clients ayant acheté cet article ont également acheté »).

« Rares sont les personnes interrogées à ne plus se rendre en librairie et à réaliser l'intégralité de leurs achats par Internet. »

Logiques de consommation

En s'attachant aux logiques d'achat de l'internaute, le sociologue nous révèle sans surprise que ce dernier, en bon *homo economicus*, n'a pas eu de mal à s'approprier le dispositif technique marchand évoqué ci-dessus. S'il vient chercher la quasi exhaustivité de l'offre éditoriale, le confort d'achat (pas de déplacement en magasin, pas de contrainte horaire) et la possibilité de se reconnecter au livre lorsqu'il habite dans une zone où il n'y a pas de point de vente de livres, c'est surtout l'argument économique qui pousse le consommateur à acheter ses livres en ligne : remise des 5 %, gratuité des frais de port¹, mais aussi accès faci-

lité au marché de l'occasion avec la possibilité de revendre ses livres.

Si l'on a tendance à croire que les logiques d'achats sur Internet sont « planifiées » à l'avance, l'enquête révèle qu'un certain nombre de choix émergent grâce à la description des ouvrages, les espaces de critique littéraire type blog et les avis de clients qui sont encouragés à jouer un rôle d'évaluateur. Une appréciation que les clients aimeraient d'ailleurs voir plus poussée, avec la possibilité par exemple de bénéficier des conseils d'un libraire par téléphone ! Cette attente est tout à fait révélatrice de l'importance que joue l'expertise d'un professionnel dans l'achat d'un livre. Rares sont d'ailleurs les personnes interrogées à ne plus se rendre en librairie et à réaliser l'intégralité de leurs achats par Internet.

En terminant sur ces considérations, Vincent Chabault démontre que la librairie en ligne et la librairie physique sont deux canaux de vente qui peuvent trouver une complémentarité, à la condition, poursuit-il dans un autre article, d'un soutien à l'emploi qualifié en librairie par les pouvoirs publics.

S'il met à jour des pratiques nouvelles, le sociologue montre bien que les repères classiques ne sont pas pour autant abandonnés (compétence d'un professionnel, ambiance d'un lieu, animations) et qu'ils sont autant de pistes pour continuer à conserver un réseau dense de librairies sur le territoire français.

Bertille Détrie ■

→ **Librairies en ligne. Sociologie d'une consommation culturelle, de Vincent Chabault (Presses de Sciences Po, Bibliothèque du citoyen, 2013)**

1. La loi « anti-Amazon » votée en juin 2014 interdit aux e-libraires de pratiquer une décote de 5 % du prix du livre et la gratuité du service de livraison.

Contrat d'édition & retraite : quels droits pour les auteurs ?

Le nouveau contrat d'édition

Le nouveau contrat d'édition, signé par le Conseil permanent des écrivains et le Syndicat national de l'édition sous la forme d'un accord-cadre le 21 mars 2013, devrait enfin prendre effet en septembre 2014.

Sa concrétisation passera par la modification du Code de la propriété intellectuelle et l'acceptation d'un code des usages. Ainsi, même lorsque le contrat signé entre l'auteur et l'éditeur ne comportera pas toutes les clauses prévues par la loi, celles-ci auront valeur de droit.

Quatre ans de négociation ont été nécessaires pour réviser le contrat d'édition en vigueur depuis 1957. Huit points ont particulièrement été remis à jour :

- **un contrat d'édition unique, avec deux parties distinctes** qui oblige ainsi l'éditeur à publier l'ouvrage en formats papier et numérique ;
- **un bon à diffuser numérique** obligatoire sauf pour l'homothétique, sans illustration ;
- **l'obligation de publication**. Trois ans après la signature, l'auteur peut mettre en demeure l'éditeur, et si ce dernier ne le publie toujours pas, l'auteur peut reprendre ses droits ; quatre ans après, c'est automatique ;
- **l'exploitation permanente et suivie**. Pour le format papier, seul compte l'épuisement des stocks ; pour le numérique, cela signifie exploiter l'œuvre dans son intégralité, la proposer dans au moins un format non-propriétaire sur au moins un site de vente en ligne, et la faire apparaître au catalogue de l'éditeur. Si l'une des quatre conditions n'est pas remplie, l'auteur peut reprendre ses droits ;
- **l'auteur doit percevoir une rémunération sur l'ensemble des recettes**, notamment tout ce qui est lié à la publicité sur le Web, via le nombre de clics par exemple. Se pose ainsi la question d'une structure de gestion collective des droits numériques ; la clause de réexamen des droits d'auteur donne la possibilité de renégocier sa rémunération ;
- **l'obligation de la reddition des comptes** si celle-ci n'est pas transmise à l'auteur deux années consécutives, ce dernier peut alors reprendre ses droits papier et numérique ;
- **la clause de fin d'exploitation**, permet à l'auteur de reprendre tous ses droits s'il ne retire plus aucun revenu issu de l'ouvrage. Au minimum quatre ans après la publication et au bout de deux années consécutives.

Il s'agit donc d'une avancée significative, ne serait-ce que par l'obligation de l'éditeur d'établir la reddition des comptes, et par la possibilité donnée à l'auteur de récupérer ses droits si l'éditeur ne satisfaisait pas les clauses du contrat.

La réforme du système de retraite

La réforme lancée en 2013 a deux objectifs principaux : l'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteurs et la consolidation du régime. C'est la Lorca, le projet de loi relatif à la création artistique, en cours de rédaction, qui en fixerait les détails.

La Société des Gens de Lettres (SGDL), le Conseil permanent des écrivains (CPE), la Charte des auteurs et des illustrateurs jeunesse et le Snac BD se mobilisent pour défendre au plus juste les droits des auteurs concernés par cette réforme.

Selon la SGDL, voici un aperçu des principaux changements à négocier :

- **Création d'une caisse unique** par la fusion de la Maison des artistes, l'organisme de sécurité sociale de la branche graphique et plastique, avec l'Agessa, l'organisme de sécurité sociale de la branche livre, musique, cinéma et photographie. Avec une ouverture aux artistes auteurs du design et de l'artisanat d'art.
- **Suppression de la distinction affilié/assujetti** au profit de la nature des activités générant les revenus. Cette distinction dépend du montant des droits d'auteur perçus.
- **Cotisation retraite au premier euro** aujourd'hui assujettis et affiliés cotisent, mais seuls les affiliés ouvrent des droits à la retraite.
- **Changement de nature des commissions professionnelles** pour assurer une continuité dans les missions de ces commissions qui aujourd'hui permettent un accès dérogatoire aux cas particuliers, sur le principe de la solidarité.
- **Plan informatique** pour garantir les nouvelles missions de la caisse et les échanges automatisés.
- **Transmission obligatoire du numéro de sécurité sociale** par les éditeurs à la Caisse unique afin de faire le lien entre la cotisation versée et l'auteur à qui la cotisation ouvre des droits à la retraite.

Les organismes représentant les auteurs attendent la publication d'un rapport qui fera l'objet d'arbitrages interministériels. Une concertation professionnelle devrait précéder le projet de loi, entérinant la création de cette nouvelle caisse, espérée au plus tôt en 2016.

Aurélie Miller ■

Avec nos remerciements à Geoffroy Pelletier,
Directeur général de la SGDL

Des valises qui en disent long...

Une valise s'ouvre et les écoliers découvrent des livres, mais pas n'importe lesquels. Ce sont des pièces de théâtre pour la jeunesse, écrites par des auteurs vivants. Une rencontre s'organise ensuite avec un comédien pour relire les textes ensemble, déclamer, et que vivent le livre et le théâtre !

Du théâtre pour transmettre aux enfants le goût de la lecture ? Oui, mais pas seulement : il s'agit aussi de faire découvrir des textes de théâtre contemporains et souvent peu connus. Voici l'envie de Christian Duchange à travers le projet « Les valises de livres » porté par sa compagnie de théâtre L'Artifice. Une idée qui lui a valu une dotation de 5 000 € de la fondation SNCF, dans le cadre de l'appel à projet national pour la prévention de l'illettrisme « Entre les lignes ».

Débuté en janvier dernier avec trois classes de primaire dijonnaises, le projet se poursuit grâce à la dotation et s'invite dans six classes de collège à la rentrée scolaire 2014.

Les classes reçoivent une valise contenant quinze exemplaires de deux livres. Chaque enfant lit les textes, puis un comédien intervient pour interpréter les textes, « donner aux enfants envie de les lire, les mettre en couleur, en lecture, en espace », explique Christian Duchange.

Proposer des textes de théâtre aux enfants a du sens : ils sont courts, plus accessibles qu'un roman, et les thèmes abordés leur parlent. *Mon frère, ma princesse*, de Catherine Zambon, par exemple¹, raconte l'histoire d'Alyan, un petit garçon qui se déguise en fée et voudrait se faire appeler Nalya. Ignoré des adultes, seulement défendu par sa sœur contre les brimades des autres enfants, Alyan montre qu'être différent n'a aucune importance et que le destin ne se fixe pas dans les premières années de la vie. Un thème qui touche les enfants, et, comme le dit Christian Duchange, une manière juste de leur donner le plaisir de lire.

Les valises de livres font partie des nombreuses activités que la compagnie L'Artifice organise en direction de la jeunesse. C'est donc sans surprise

que la Ville de Dijon lui a confié l'administration de La Minoterie. Nouvel établissement culturel dédié à la création jeune public et à l'éducation artistique et inauguré en décembre 2013, La Minoterie est pensée au départ pour les artistes. Mais c'était sans compter sur « l'effet » de la journée d'inauguration : spectacles et ateliers se sont enchaînés, et ont incité le public à en redemander ! Très vite L'Artifice a donc mis en place le « Samedi Minoterie », avec le soutien de la Ville.

La lecture et l'écriture occupent une place importante dans ces samedis, au même titre que les autres disciplines que sont la musique, la danse, l'image ou encore l'architecture. D'un atelier mêlant écriture et slam, à un goûter-lecture intitulé « Ma famille en scène » qui, comme son nom l'indique, invite une famille à endosser les personnages d'une pièce de théâtre, en passant par le conte ou encore des rencontres avec des écrivains de théâtre, il y en a pour tous les goûts et à toutes les heures lors des Samedis Minoterie !

« L'ardente obligation du spectacle », c'est l'injonction du philosophe Régis Debray dont s'est emparée la compagnie et qui nourrit ses convictions : permettre aux enfants et adolescents de devenir des spectateurs « avertis ». Souhaitons-leur beaucoup de succès !

Aurélie Miller ■



« Proposer des textes de théâtre aux enfants a du sens : ils sont courts, plus accessibles qu'un roman, et les thèmes abordés leur parlent. »

1. Les valises comptent 4 textes : *L'Ogrelet* de Suzanne Lebeau (éditions THÉÂTRALES) ; *Du temps que les arbres parlaient* de Yves Lebeau (éditions THÉÂTRALES) ; *Mon frère, ma princesse* de Catherine Zambon (L'École des loisirs) et *Miche et Drate, paroles blanches* de Gérald Chevrollet (éditions THÉÂTRALES).

Pour tout savoir, ou presque, sur la vie du livre en Bourgogne et ailleurs / Gratuit

Une publication du Centre régional du livre de Bourgogne - 71, rue Chabot-Charny - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 68 80 20
Fax : 03 80 68 80 24 - Courriel : info@crl-bourgogne.org - Tirage : 2 000 ex - Dépôt légal : 3^e trimestre 2014

Directrice de la publication : George Bassan - Directrice de la rédaction : Marion Clamens - Coordination et rédaction : Aurélie Miller - Ont collaboré à ce numéro : Isabelle Colin, David Demartis, Bertille Détrie, Alice Zunino - Graphisme : Anne Gautherot - Crédits photo : CRL Bourgogne - Ill. p. 4 : Dominique Thibault - Impression : ICO - Parution : mars et septembre.

Le Centre régional du livre de Bourgogne est une association au service des professionnels du livre (auteurs, éditeurs, bibliothécaires, libraires, associations, etc.) et des lecteurs. Sa mission de conseil et d'accompagnement des professionnels bourguignons s'exerce dans trois secteurs : la vie littéraire, le patrimoine écrit et l'économie du livre. Il veille également à informer tous les publics et les sensibilise aux enjeux liés au livre et à la lecture.

Le CRL est accompagné par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre de leurs politiques en faveur du livre et de la lecture. Il reçoit le soutien de la Bibliothèque nationale de France dans le cadre d'un pôle associé régional. Le CRL est membre de la Fill - Fédération interrégionale du livre et de la lecture.

www.crl-bourgogne.org

ISSN 1966-5563

